

## Les amours contrariées de Claude et Antoinette 3/5

par Daniel Brouzes

article publié dans l'Écho du Pays rabastinois  
n°237 de l'été 2007



Déseparée, voyant son terme arriver, se trouvant seule à devoir affronter une si rude épreuve, Antoinette « *n'eut d'autre ressource que celle de se mettre entre les bras de la justice.* » Elle prit les conseils d'un procureur ou avocat, M<sup>e</sup> Jacques Terrène, et se rendit le 16 février 1749 chez le juge Jean-Pierre Pigeron de Milhet. Là, elle déposa plainte « *pour crime de gravidation commis en sa personne* ». La gravidation était un terme utilisé alors pour désigner l'état d'une femme enceinte. Interrogée pour savoir si son amant lui avait conseillé de prendre des remèdes pour provoquer un avortement, Antoinette reconnut que Claude l'avait toujours exhortée de « *se conserver et ménager son fruit.* » La requête de l'avocat d'Antoinette était l'obligation faite à Claude d'épouser Antoinette, ou à défaut de le condamner à payer la somme de 3 000 livres de dommages et intérêts et à se charger de l'enfant. Le 18 février, le procureur du roi Pélegry conclut provisoirement l'affaire en décidant que « *led. Claude Rivières doit être arrêté, pris au corps et conduit dans les prisons de la present ville.* »

C'est le lendemain, 19 février, que naissait à Rabastens la petite Cécile Gayral, fille d'Antoinette et de père inconnu. Elle fut baptisée le jour même. Son parrain fut Pierre Cambon, maître serrurier et sa marraine, Cécile Gayral, qui lui donna son prénom, était l'épouse de celui-ci. Il s'agit peut-être d'une tante d'Antoinette. Sont également présents à la petite cérémonie Mathieu Sabatier, bourgeois de la ville, et Raymond Garrabet, carillonneur. Aussitôt, la petite Cécile fut mise chez une nourrice où elle resta dix-sept mois.

Un beau jour, Pierre, le frère d'Antoinette qui habitait avec elle chez leur mère, prit l'enfant de chez sa nourrice et l'apporta à la maison des Rivières.

Ceux-ci firent semblant d'ignorer qu'il fût de leur fils. Apparemment, les Rivières laissèrent partir Pierre sans l'enfant. Mais au lieu de prendre la petite Cécile en charge, ils la firent amener à l'hôpital par des personnes intermédiaires. Cependant, Joseph Rivières, le père de Claude, avait tout à craindre du bureau des administrateurs de l'hôpital qui n'allaient pas se laisser si facilement charger d'un enfant dont ils connaissaient les parents. Aussi fit-il intervenir « *certaine personne de caractère* » qui promit de se charger de l'enfant. En sorte que deux jours après, vers neuf heures du soir, on fit chercher l'enfant de l'hôpital. On le remit à Jeanne Terrissol, veuve du cordonnier Guillaume Soulassol, qui était employée au Château de Rabastens. Elle garda Cécile jusqu'au 18 avril 1751. À cette date, les Rivières considéraient peut-être que la garde de cette enfant leur revenait bien cher.

Ce jour-là, vers 10 heures du matin, la femme Rivières chargea un jeune enfant d'une commission, moyennant 15 sous. Le fils de la veuve Galaup alla donc prendre l'enfant chez sa nourrice, la porta dans le couloir de la maison d'Antoinette et donna un grand coup de marteau à la porte avant de s'enfuir au plus vite.

« *Cette exposition épouvanta si fort la suppliante [Antoinette] que sans un prompt secours led. enfant alloit être dévoré par les couchons.* » Antoinette partit de chez elle, excédée, son enfant dans les bras, et s'en alla à la boutique des Rivières. Jean Bréténou, âgé de 25 ans, facturier à Rabastens, racontera ce qu'il a vu ce 18 avril, en sortant de la boutique des Rivières.

À suivre...